AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 170 - 9 juin 1980

DLP 17-6-80 907 17

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

REPONDEURS Rhône-Alpes (P.V.) (7) 860.17.74
Ain (Météo. Nat.) (74) 38.38.77
Ardèche.Drôme(PV) (75) 43.34.36
Isère (Météo. Nat.) (76)42.64.01
Loire (Météo. Nat.) (77) 55.32.39
Savoie (P.V.) (79) 85.07.09
Hte-Savoie (Ch. Ag.)(50) 67.34.11
Ain : à partir du 20 juin.

VIGNE

MILDIOU :

Aucun foyer n'ayant été constaté à ce jour, la protection reste limitée aux situations favorables par une intervention dans les 5 jours suivant les premières précipitations survenues après le 4 juin, avec un produit indifféremment à caractère préventif ou curatif.

BOTRYTIS :

On observe dans de très nombreuses situations humides de fortes attaques sur feuilles. Dans ces situations il sera prudent d'intervenir si possible avant la floraison afin de prévenir la migration de la maladie sur grappes.

OIDIUM :

La période actuelle est critique et les cépages sensibles doivent rester protégés.

TORDEUSES DE LA GRAPPE :

Trois situations différentes se présentent actuellement :

1° - Dans le sud de la région et les parties chaudes du Rhône, de l'Isère et de la Savoie, le premier vol est terminé de sorte que la protection peut être suspendue.

2° - En Haute-Savoie, le premier vol commence seulement à se manifester et un traitement devra être appliqué, dans la mesure où l'on observera au moins 1 à 2 glomérules par grappe, entre le 20 et le 24 juin avec un produit à caractère curatif.

3° - Dans tous les autres vignobles, le réchauffement amorcé le 3 juin est à l'origine d'une "queue de vol" appréciable qui nécessitera une nouvelle application à caractère curatif entre le 19 et le 22 juin si la présence de 1 à 2 glomérules en moyenne par grappe peut être constatée.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES :

De nouvelles taches devant apparaître entre le 10 et le 15 juin, une protection parfaite devra être assurée jusqu'à cette dernière date.

OIDIUM SUR PECHER ET ABRICOTIER :

Les conditions actuelles sont favorables à sa propagation dans les vergers habituellement affectés par cette maladie où la protection devra rester assurée.

TORDEUSE ORIENTALE :

- En pépinière : La protection n'est plus nécessaire que dans les zones marginales les plus tardives.
- En vergers : La protection des fruits ne sera entreprise qu'après l'apparition du second vol.

P 345

CARPOCAPSE (sur pommes et poires seulement) :

Bien que des éclosions soient déjà observées dans la vallée du Rhône (depuis le 19 mai dans les parties les plus précoces), les conditions climatiques ayant été très défavorables à l'activité des papillons jusqu'au 2 juin, le premier traitement ne sera nécessaire qu'aux dates suivantes :

1° Du 15 au 18 juin - régions : Ardèche : 141, 142, 147 et 152 - Isère : 103 et 121 - Drôme : 121, 122, 124, 131, 132, 133 et 134 - Loire : 12 - Rhône : 24 -
2° Du 19 au 21 juin - régions : Ain : 40, 41, 43, 52 et 119 - Loire : 9 - Drôme : 123 et 125 - Isère : 101, 102, 107, 110, 111, 115, 119 et 121 - Rhône: 22, 26 et 37 - Savoie 81 et 85 Ardèche 143 et 145

CARPOCAPSE DES PRUNES :

Suivant les régions, on se trouve en fin, en milieu ou en début de vol, de sorte que la protection reste partout nécessaire.

MOUCHE DE LA CERISE :

D'après les évolutions respectives de la végétation et de l'insecte, toutes les variétés au dela de la Burlat devront être protégées dès que les fruits commenceront à virer au rouge.

PSYLLE DU POIRIER :

Les pontes sont actuellement très importantes dans la région lyonnaise. Une intervention serait à prévoir à l'éclosion de la majorité des oeufs soit entre le 12 et le 15 juin si le temps reste chaud. Lorsque l'on peut espérer une intervention des prédateurs, traiter de préférence avec une spécialité à base d'Amitraze (Tudy, Maïtac). Mouiller abondamment et traiter le soir. Dans le sud de la circonscription ce traitement est à faire dès réception.

COCHENILLE DU MURIER :

Dans les vergers contaminés ce traitement d'été devra être effectué d'urgence au sud de Tain - Tournon, autour du 15 juin au nord de cette limite avec l'un des produits suivants : Méthidathion 40 g/hl (ultracide), Parathions émulsions (30 g/hl), oléoparathion (25 g de parathion à l'hl)

GRANDES CULTURES - CULTURES MARAICHERES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE :

Dans les parcelles de plaine où l'état de la végétation (fanes confluentes) entretient un micro-climat humide, la première intervention devra se situer dans les 4 jours après les premières pluies postérieures au 4 juin.

DORYPHORE :

Les insectes adultes sont apparus dans de nombreuses régions ainsi que les premières pontes dans les situations les plus chaudes. On devra surveiller l'évolution de ces pontes et intervenir au début de l'éclosion des larves.

CEREALES :

L'apparition des pucerons des épis constatée il y a déjà quelque temps et qui s'était maintenue à un niveau relativement bas, a dépassé le seuil dans certains secteurs de la circonscription (principalement Sud des départements de la Drôme et de l'Ain)

En conséquence, dans tous les cas où l'importance de l'attaque se justifie (population atteingnant 5 pucerons sur la moitié des épis) un traitement est à effectuer à l'aide de l'un des produits suivants : Bromophos (375 g/ha), Endosulfan (525 g/ha), Phosalone (600 g/ha), Pirimicarbe (125 g/ha) ou associations :
Endosulfan + Dialiphos, Endosulfan + Thiometon, Ethiophencarbe + Oxydemethon-méthyl.

MAIS : (voir note spéciale pages 3 et 4)

Dans certaines situations favorisées les premiers papillons de pyrale du maïs ont été observés. Tout traitement est cependant prématuré actuellement.

PUCERONS SUR POIS :

Des attaques de pucerons verts sont constatées notemment dans la plaine de Bièvre (38). Intervenir à l'aide d'un aphicide dans les cas graves.

Il serait excessif de condamner à priori de telles pratiques, mais il est trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi en 1980 de pyrethrinoïdes liquides en traitement précoce sur maïs ; des études sont menées pour en préciser les effets.

Nous rappelons, ci-dessous, la liste des produits actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la Pyrale du maïs. Il s'agit de formulations microgranulées.

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
	NOMS	DOSES/HA	NOMS	TENEURS	DOSES/HA
PRODUITS BIOLOGIQUES	Bacillus thuringiensis		Bactospeïne Dipel	500 U A A K/mg 360 U I/mg	30 kg
PRODUITS CHIMIQUES	Chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 kg
	Endosulfan	1250 g	Thiodan 5 G	5,0 %	25 kg
	Etrimfos	750 g	Ekamet Gran.	5,0 %	15 kg
	Fénitrothion	750 g	Pirizol Sumifène	3,0 %	25 kg
	Parathion	750 g	Ecadion Gran. Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	2,5 %	30 kg
	Permethrine	75 g	Perthrine MG	0,3 %	25 kg
	Phoxime	1250 g	Agridine 5 G Volaton 5	5,0 %	25 kg
	Phoxime	650 g	Ditox	2,5 %	25 kg
	Profenophos	1250 g	Pirizol super	5,0 %	25 kg
	Tetrachlorvinphos	1500 g	Gardona G 5	5,0 %	30 kg
	Triazophos	1250 g	Hostathion GS Hostathion 5G	5,0 %	25 kg

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 kg/ha, excepté pour EKAMET dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 kg/ha.

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants.

En ce qui concerne PERTHRINE MG, première pyrethrinoïde de synthèse en formulation micro granulée, pour lutter contre la Pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"RHONE-ALPES"

R. GIREAU

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Le Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.

P376

CLIMATOLOGIE

Le PRINTEMPS 1980 (mars, avril, mai)

Caractères généraux à LYON-Bron (Météorologie Nationale) et comparaison avec 1979 et avec les moyennes de la période 1922-1979 (1926-79 pour insolation).

	1980	1979	Période 1922 (26)- 1979	
			Moyennes	Extrêmes
Température moyenne	9° 71	10° 75	10° 89	13° 77 (1945) et 9° 11 (1970)
Hauteur d'eau en mm.	191,5	191,0	190,5	70,0 (1976) et 363,6 (1930)
Nb. jours précipitations	44	58	39 à 40	21 (1953 et 55) 58 (1979)
Insolation en heures	471	522	591	771 (1953)- 386(1930)

Des problèmes de mise en page ne nous permettent pas pour l'instant de publier les commentaires relatifs à ce tableau non plus qu'à celui de la Saison d'hiver.

NOTE CONCERNANT LES TRAITEMENTS CONTRE LA PYRALE DU MAÏS

Cette note a été établie conjointement entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Service de la Protection des Végétaux (SPV) et l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM).

Elle a pour but de faire connaître la position des Services Officiels et de la Profession Agricole concernant l'usage des pyréthrinoïdes en formulation liquide dans la lutte contre la Pyrale du maïs en 1980 et de rappeler les moyens de lutte classiques conce ce ravageur.

Depuis 1962 seules les formulations microgranulées ont été autorisées à la vente pour lutter contre la Pyrale du maïs.

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la larve lors de se pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits.

D'autre part, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action insecticide polyvalente, présentent, à l'égard de l'homme, des animaux et de la faune utile, des risques limités.

A l'encontre de ces avantages il faut bien reconnaître que la nécessité d'appliquer les microgranulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs-enjambeurs ou d'appareils aériens, constitue un sérieux handicap.

L'arrivée sur le marché d'un nouveau groupe d'insecticides, des Pyrethrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et semble-t-il plus rémanents que la plupart des produits organo-phosphorés, a conduit certains agriculteurs à les appliquer en fromulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation à un stade un peu plus précoce du maïs.

Se référant à certains résultats satisfaisants obtenus l'an passé sur Pyrale et considérant les effets intéressants obtenus sur des populations très abondantes de pucerons, sans toujours savoir si la lutte contre ces derniers insectes était justifiée, de nombreux maïsiculteurs seront tentés d'user d'une telle méthode lors de la prochaine campagne.

Nous tenons à souligner le manque de recul pour juger objectivement de l'efficacité et de l'innocuité de cette technique. La rémanence des pyréthrinoïdes est encore mal connue et l'on peut émettre des craintes à l'égard d'une faune auxiliaire abondamment présente dans les maïs à l'époque des traitements, faune auxiliaire susceptible de préserver aussi les orges à l'automne d'attaques graves de pucerons.